

La boucle des Canalettes



Une randonnée proposée par cham34

Belle randonnée très variée. Au programme, trois grottes dont la grotte "éclairée", une lavogne, une belle arche naturelle et les fameuses canalettes (ou canoles).

Durée	2h 45	Difficulté	Facile
Distance	8,70 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	82 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	86 m	Commune	Nant (12230)
Point haut	732 m	Régions	Massif central, Causse du Larzac
Point bas	676 m		



Trace n° 7222847

Description

A75 sortie 47 si on vient du nord ou sortie 48 si on vient du Sud. Aller jusqu'à [l'Hospitalet-du-Larzac](#) puis prendre une petite route vers l'Est direction Égalières et se garer après 3 km sur un grand emplacement au niveau d'un chemin qui part à droite.

(D/A) Prendre ce chemin forestier et le suivre tout droit.

(1) Continuer tout droit en ignorant sur la gauche le chemin qui sera emprunté au retour.

(2) Prendre le sentier de gauche qui mène à la grotte éclairée située 250 m plus loin environ.

(3) Continuer le sentier qui rattrape le chemin forestier un peu plus loin et aller jusqu'à la maison forestière des Canalettes.

(4) Prendre à gauche après la maison forestière et tout de suite après un sentier sentier à gauche qui mène à une lavogne ainsi qu'à une source juste derrière.

(5) Retourner sur le chemin et reprendre le circuit à gauche. Continuer jusqu'à une bifurcation où on laisse la route forestière à droite en prenant le sentier de gauche qui mène à une grotte.

(6) Passer la grotte et continuer sur le sentier qui s'oriente Ouest et monte progressivement sur un bon kilomètre. Après une petite descente, arriver à un joli point de vue sur des rochers. Continuer le sentier qui arrive juste après sur une très belle arche naturelle.

(7) Passer sous l'arche et tout de suite après l'arche, prendre le sentier balisé en Jaune qui descend à droite. Suivre toujours ce sentier qui passe devant deux autres arches à droite un peu plus loin et parvient à une bifurcation.

(8) Prendre à droite en aller-retour pour voir une autre grotte puis revenir sur ses pas.

(8) Continuer le même chemin jusqu'à arriver au début des canalettes (panneau explicatif).

(9) Prendre le sentier sur la droite qui descend dans la 1^{re} canalette. C'est un aller-retour et surtout n'hésitez pas à aller le plus loin possible. Ça devient de plus en plus étroit jusqu'à un cul-de-sac.

Revenir ensuite sur ses pas, prendre à droite puis encore à droite pour explorer la 2^e canalette dans cet environnement bien original.

Revenir à l'entrée de la 2^e canalette et continuer sur le chemin qui serpente un peu et arrive à une 1^{re} allée forestière que l'on traverse pour arriver ensuite à une 2^e allée forestière.

Prendre à droite cette allée forestière qui vous conduira jusqu'au chemin forestier de l'aller.

(1) Suivre à droite ce chemin forestier pour revenir au parking **(D/A)**.

Informations pratiques

Il n'y a pas de difficultés particulières, c'est vraiment une belle randonnée variée qui ravira petits et grands. Évidemment à éviter après de grosses pluies.

Points de passages

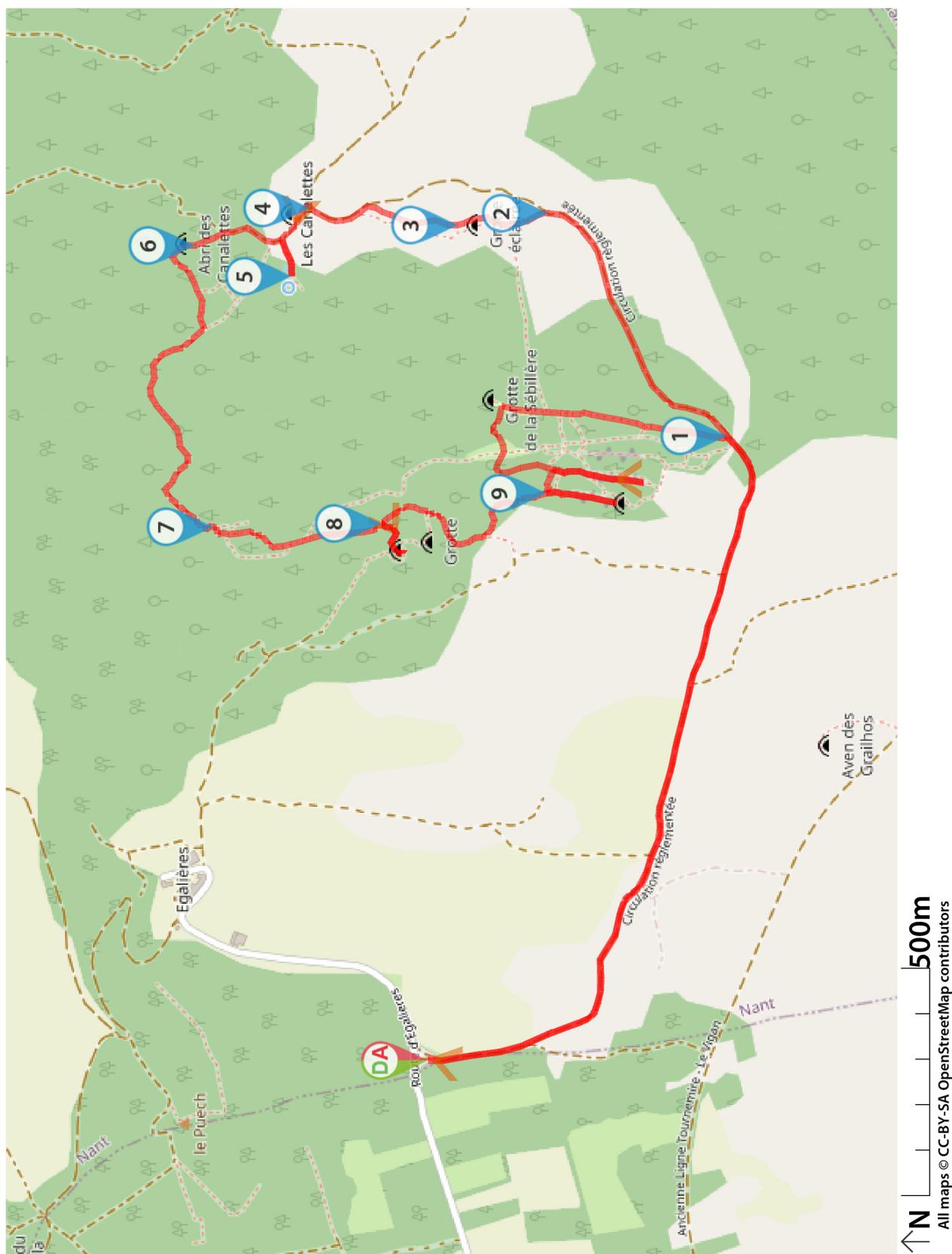
- D/A Espace de stationnement**
| N 43.97779° / E 3.236232° - alt. 714 m - km 0
- 1 Croisement de la boucle**
| N 43.971921° / E 3.253378° - alt. 684 m - km 1.73
- 2 Bifurcation à gauche vers la grotte éclairée**
| N 43.975429° / E 3.259486° - alt. 677 m - km 2.4
- 3 Grotte éclairée**
| N 43.977205° / E 3.259166° - alt. 678 m - km 2.61
- 4 Maison forestière des Canalettes**
| N 43.980102° / E 3.259636° - alt. 685 m - km 2.96
- 5 Lavogne et source**
| N 43.980457° / E 3.257765° - alt. 688 m - km 3.15
- 6 Grotte**
| N 43.982346° / E 3.258612° - alt. 687 m - km 3.44
- 7 Arche naturelle**
| N 43.981991° / E 3.250886° - alt. 718 m - km 4.29
- 8 Embranchement grotte**
| N 43.978696° / E 3.250969° - alt. 697 m - km 4.7
- 9 Entrée de la 1^{ère} canalette**
| N 43.975463° / E 3.251803° - alt. 694 m - km 5.39
- D/A Espace de stationnement**
| N 43.977785° / E 3.236323° - alt. 714 m - km 8.7

A proximité

J'indique une durée de 4h 00 car on a vite fait de passer un peu de temps dans les canalettes.
C'est à titre indicatif.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-boucle-des-canalettes/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.